

SEPARATE OPINION OF JUDGE REDDY

United Nations Charter — Articles 2, paragraph 2, and 33 — Simla Agreement, 1972, and the Lahore Declaration, 1999 — Obligation upon the Parties to settle their differences by peaceful means by entering into bilateral negotiations — Element of good faith and the necessity to create an atmosphere conducive to such negotiations emphasized.

I agree respectfully with the opinion expressed in the Judgment of this Court that this Court has no jurisdiction to entertain the Application filed by Pakistan on 21 September 1999. I am equally in agreement with the observation made in paragraphs 47 to 51. In particular I wish to emphasize the element of good faith which is required of any State which wishes to settle its disputes with another State as required by Article 33 read with paragraph 2 of Article 2 of the Charter of the United Nations. In this connection, the recitals in the Simla Agreement and Lahore Declaration referred to in paragraph 54 of the Judgment of this Court are of crucial relevance. The Simla Agreement recites that “the two countries (Parties to this case) are resolved to settle their differences by peaceful means through bilateral negotiations or by any other peaceful means mutually agreed upon between them”. The Lahore Declaration, which is as recent as 1999, reiterates “the determination of both countries to implementing the Simla Agreement in letter and spirit”. Indeed, the Lahore Declaration goes further and quite significantly refers to the menace of terrorism and “reaffirms their (of the two countries) condemnation of terrorism in all its forms and manifestations and their determination to combat this menace”. This addition is not without significance; indeed it refers to a new phenomenon vitiating the relations between the two countries. It is in this context that the “good faith” referred to in paragraph 49 of the Judgment of this Court assumes singular significance. The requirement of “good faith” obliges the two countries to create an atmosphere where the “bilateral negotiations or any other peaceful means mutually agreed upon” can be conducted and carried on meaningfully and in good faith.

I wish the two countries to settle all their differences in the spirit aforementioned and to devote their energies to developing their economies as well as friendly relations between them.

(Signed) B. P. Jeevan REDDY.

OPINION INDIVIDUELLE DE M. REDDY

[Traduction]

Charte des Nations Unies — Articles 2, paragraphe 2 et 33 — Accord de Simla de 1972 et déclaration de Lahore de 1999 — Obligation des Parties de régler leurs différends par des moyens pacifiques en engageant des négociations bilatérales — Importance de la bonne foi et nécessité de créer une atmosphère propice à ces négociations.

Je souscris respectueusement à l'avis exprimé par la Cour dans son arrêt, à savoir qu'elle n'a pas compétence pour connaître de la requête déposée par le Pakistan le 21 septembre 1999. J'approuve aussi les observations faites aux paragraphes 51 à 55 de l'arrêt. En particulier, je tiens à insister sur l'importance de la bonne foi qui est requise de tout Etat cherchant à régler ses différends avec un autre Etat conformément aux dispositions de l'article 33 et du paragraphe 2 de l'article 2 de la Charte des Nations Unies. A cet égard, les extraits de l'accord de Simla et de la déclaration de Lahore cités au paragraphe 54 de l'arrêt de la Cour sont d'une importance cruciale. L'accord de Simla précise que «les deux pays (Parties à la présente affaire) sont résolus à régler leurs différends de façon pacifique par voie de négociations bilatérales ou par tous autres moyens pacifiques dont ils pourront convenir». La déclaration de Lahore, toute récente puisqu'elle a été adoptée en 1999, réaffirme «la détermination des deux pays de mettre en œuvre l'accord de Simla» dans sa lettre et dans son esprit». Elle va même plus loin, mentionnant de façon très significative la menace du terrorisme, et réaffirmant que les deux pays condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et sont résolus à combattre cette menace. Cette adjonction est révélatrice, puisqu'elle fait allusion à un nouveau phénomène qui envenime les relations entre les deux pays. C'est dans ce contexte que la «bonne foi» à laquelle appelle la Cour au paragraphe 53 de son arrêt prend toute sa signification. L'exigence de la «bonne foi» oblige les deux pays à créer une atmosphère propice à la poursuite de «négociations bilatérales ou ... [de] tous autres moyens pacifiques dont ils pourront convenir», sérieusement et de bonne foi.

Je souhaite aux deux pays de régler tous leurs différends dans cet esprit et de consacrer leur énergie à développer leur économie ainsi que les relations amicales entre eux.

(Signé) B. P. Jeevan REDDY.